

A.N.E. TRIBUNE

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'Autorité Nationale des Elections essaie dans la mesure du possible de placer le citoyen centrafricain dans la posture qui est légitimement la sienne. Celle de l'électeur, de l'électrice, mais surtout celle d'un acteur qui mérite d'être respecté. De ce point de vue, être informé est un droit. Mieux communiquer en direction des institutions et des populations, devient pour nous un devoir, les unes comme les autres ayant besoin de suivre en temps réel, le déroulement des événements de l'Institution en charge des élections.

Ce second numéro de A.N.E Tribune qui est mis en ligne, mais également publié en version dure est appelé à servir de passerelle par laquelle l'Autorité Nationale des Elections espère combler les attentes légitimes des électeurs et des électrices de Centrafrique ainsi que les autres acteurs impliqués dans le processus électoral qui ont fait preuve d'un engagement indiscutable à l'occasion des scrutins auxquels nous avons tous participé.

Dorénavant, des efforts particuliers seront faits, afin que ce bulletin qui vient connecter la Coordination nationale de l'A.N.E à ses démembrements soit régulier.

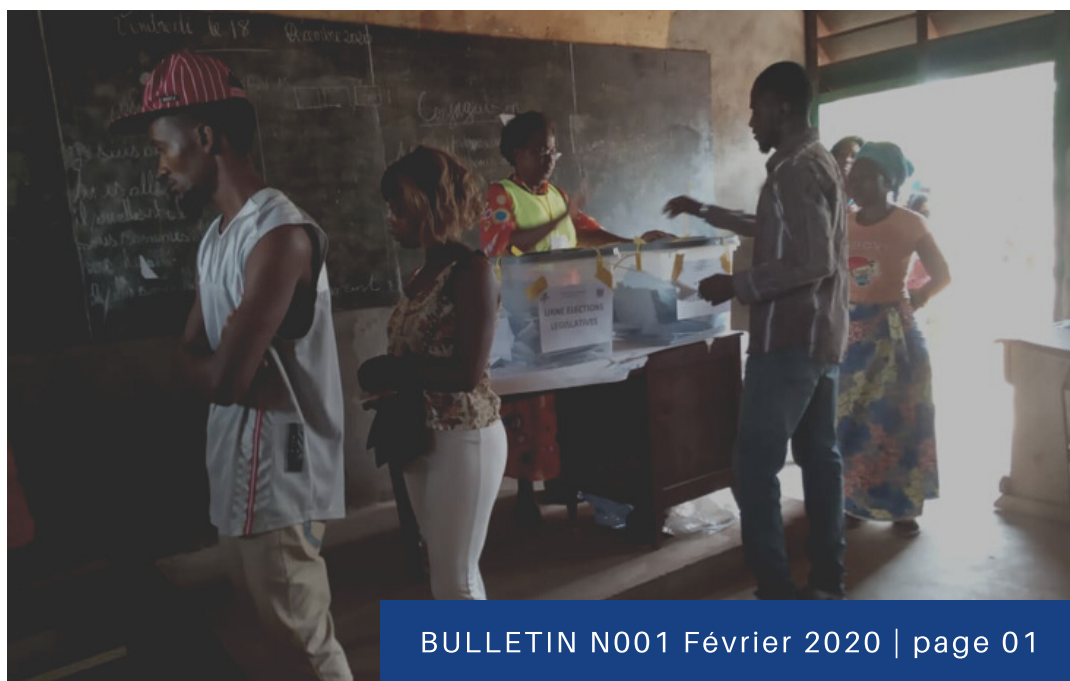
Dans ce bulletin:

**Le mot du président
P1**

A la Une P3

Reportage P5

L'A.N.E. agit P8



ÉDITORIAL

Le respect de sa périodicité devient un défi et nous espérons qu'en le parcourant, les populations de la République centrafricaine sauront y retrouver les traces de leur propre passage entre les scrutins et entre les régions du pays. Les empreintes de notre démocratie participative passent certainement aussi par ce truchement.

Je vous souhaite une bonne lecture dans l'espoir que vous allez nous faire parvenir vos propositions, pour l'amélioration de ce outil d'information et de communication.

Le Président

Dr MOROUBA Mathias Barthelemy



Bangui /PNUD RCA

L'AUTORITÉ NATIONALE DES ÉLECTIONS ET LA MINUSCA ÉTAIENT AU PK5

C'est dans la cour arrière de la paroisse de Fatima qu'un débat a été organisé autour de la question de la participation des jeunes au processus électoral, dans un contexte de recherche constante de consolidation de la cohésion sociale. Nous sommes le 5 décembre 2020, à seulement trois semaines des élections. Madame Denise Brown des Nations Unies, Monsieur Julius Rufin Gouande Baba, alors Rapporteur général de l'Autorité Nationale des Elections, Simone Bellagoti de la Division électorale de la Minusca, ainsi que Kaya Zéphirin et Albert Mbaya, ont tour à tour pris la parole pour expliquer aux 50 jeunes réunis en ce jour, les enjeux des élections, les encourageant à jouer pleinement leur rôle d'agents sensibilisateur pour la paix mais aussi de mobilisateurs des populations, en vue de leur pleine participation au processus électoral. En toile de fond, il faut rappeler que les élections qui étaient prévues pour le 27 décembre 2020 faisaient l'objet de contestations, créant dans les esprits, de nombreuses interrogations sur leur tenue effective ou leur annulation.

Dans les propos qu'elle a tenus à cette occasion, Madame Denise Brown a expressément fait savoir aux jeunes que non seulement les élections allaient avoir lieu, mais que la communauté internationale était déterminée à accompagner la République centrafricaine jusqu'au terme du processus électoral qui était en cours. Debout, devant les jeunes qui étaient attentifs à chacune de ses paroles, elle a longuement développé le sujet des élections qui sont un passage obligé pour le retour de la stabilité en République centrafricaine. Elle a mis un accent particulier sur le rôle des jeunes centrafricains, rappelant leur responsabilité en tant qu'acteurs déterminants dans une société en quête de paix et de stabilité.



A LA UNE

Succédant à Madame Denise Brown, Monsieur Julius Rufin Gouandé Baba, alors Rapporteur général de l'Autorité Nationale des Elections était intervenu, pour expliquer point par point à l'assistance, les articulations du processus électoral, avant de déclarer que les élections annoncées pour le 27 décembre 2020, allaient effectivement avoir lieu, contrairement aux rumeurs qui tendaient à semer le doute sur cette prévision.

Le principal animateur de cette journée a été Monsieur Zéphyrin Kaya, expert en éducation électorale. Durant près d'une heure, il a tenu en haleine l'assistance, décortiquant les effractions prévues dans le Code électoral, à propos des citoyens qui se laissent généralement emportés par l'ambiance des campagnes électorales et qui, sans nécessairement le vouloir, peuvent se retrouver en situation de poursuite judiciaire, suite aux actes de vandalisme ou de violence.

Répondant à une série de questions, Monsieur Zéphyrin Kaya a donné l'occasion aux jeunes venus du kilomètre 5 et du bloc des quartiers de Fatima, d'exprimer toutes les inquiétudes qui les embarrassaient. Ils ont, au terme de cette session, affirmé avoir été enrichis, promettant de travailler dans leurs structures respectives, afin d'amener d'autres jeunes à s'acquitter de leur devoir de citoyen, celui de prendre part au vote du 27 décembre 2020. Rappelons qu'une sortie similaire a été organisée deux semaines plus tard au quartier Damala, dans les locaux de Don Bosco, où l'équipe de la Minusca ainsi que Zéphyrin Kaya ont procédé à une très grande sensibilisation des jeunes, des femmes et des notables de cette partie de la ville de Bangui.



REPORTAGE

ELECTIONS 2020 : UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE

En ce jour du dimanche 27 décembre 2020, une légère brise soufflait sur la ville de Bangui. Dans un ciel modérément éclairé, s'élevait un soleil doux, participant d'un climat favorable au déplacement des populations, en direction des écoles où étaient installés les centres de vote. Mais dans ce même environnement où l'appel au sens du devoir se faisait pressant, ramait paradoxalement un courant qui venait en opposition à l'esprit des élections. Les groupes armés, hostiles à la tenue des élections avaient lancé, avant le 27 décembre 2020, des opérations armées dans de nombreuses localités, avec l'intention affichée d'effrayer les électeurs, afin de les dissuader de se rendre aux urnes le jour du vote.



Le résultat de la campagne menée par la rébellion, contre l'organisation des scrutins a bizarrement créé la plus forte mobilisation électorale que la République centrafricaine n'a jamais connue, depuis au moins trois décennies. Plus les groupes armés se sont montrés menaçants, plus il y a eu de la mobilisation, d'engouement et de la détermination, au sein d'une population ayant clairement compris que le seul moyen de mettre un terme à la prise du pouvoir de l'Etat par les armes, est l'accomplissement du devoir citoyen, celui d'élire démocratiquement le Président de la République ainsi que les députés de la nation.

Bangui, il est 6 heures du matin

Dès les premières heures, les centres de vote ont été littéralement envahis par des colonnes entières de personnes, attendant devant les bureaux de vote. Alors que les observateurs exprimaient des craintes légitimes, de voir les écoles désertes, sentiment consécutif aux menaces des groupes armés qui avaient juré d'empêcher les élections, ce sont les populations qui se sont montrées rassurantes, balayant par leur détermination et leur mobilisation, toutes tendances à la crainte et au doute. Dans tous les arrondissements de la ville de Bangui, le spectacle était le même. Le septième arrondissement avait fait son plein dans tous les centres de vote, dès 7 heures du matin. Situation similaire dans les deuxième, sixième, huitième, quatrième et sixième arrondissements. Dans les cinquième et quatrième arrondissements, des scènes de bousculade ont même été enregistrées. Certains électeurs, souhaitant passer avant les autres. Les observateurs étaient surpris de constater qu'il y avait autant de foules, dans toutes les écoles, où des hommes

REPORTAGE

Tout le contraire de l'abstention à laquelle quelques-uns s'attendaient. Dans la zone de Bégoua et de Bimbo, située à la périphérie, la mobilisation des populations a été encore plus forte qu'on ne pouvait l'imaginer. Au regard des files d'électeurs attendant devant les bureaux de vote, on ne pouvait que se poser des questions sur les raisons d'une telle mobilisation. Dans une zone où les populations sont d'ordinaire tournées vers le business et les travaux champêtres, il était quand même exceptionnelle d'avoir autant de monde devant chaque salle de classe des écoles, transformées en bureaux de vote.

Une grande première

Après les élections de l'année 2015 et 2016, les centrafricains ont eu tendance à vouloir se désintéresser des élections. Un courant de pensée né à la suite des multiples crises politico-militaires, aux effets socioéconomiques traumatisants. Mais lorsque les groupes armés se sont invités sur l'échiquier électoral national, promettant de saboter les scrutins du 27 décembre 2020, les populations de la République centrafricaine ont développé un réflexe de survie qui est venu démentir les intentions des groupes armés. Cela s'est traduit par la présence devant les bureaux de vote de plusieurs catégories d'électeurs qu'on ne voit que très rarement les jours des scrutins.

Si les jeunes et les femmes sont par tradition les électeurs les plus mobilisés et donc les plus visibles dans les bureaux de vote, en ce jour du 27 décembre 2020, ce sont toutes les couches sociales qui se sont donné rendez-vous dans les cours des écoles, attendant patiemment d'aller choisir les bulletins de vote des candidats, aussi bien à l'élection présidentielle que les législatives. Devant chaque bureau de vote, des rangs de jeunes gens, des femmes, des personnes du troisième âge. Mieux, les handicapés, d'ordinaire rares dans les rangs des électeurs, étaient nombreux ce jour, pour prendre part au vote. Une mobilisation qui, en fin de compte a été un message lancé par les centrafricains, à toutes les organisations politiques de la sous-région d'Afrique centrale et du monde. Une manière de trancher en faveur de la paix et de la démocratie, contre l'option des armes qui, en ce même jour des élections, ont craché du feu dans de nombreuses localités du pays, où les électeurs ont été violemment empêchés d'aller aux urnes.



REPORTAGE

Empêchés de voter

Il y a eu des villes, des préfectures voire des régions entières où les groupes armés ont réussi à empêcher les populations de se rendre aux urnes. Ils ont démontré par leur comportement qu'ils ne sont pas disposés à laisser la possibilité aux citoyens, d'exercer leur droit de vote. En agissant de cette manière, non seulement ils ont violé le sacro-saint principe du libre choix des dirigeants, par la voie des urnes, mais ils ont également démontré qu'ils avaient peur de se retrouver définitivement disqualifiés de la scène politique nationale, si jamais le pays entier parvenait à voter. Mais même en sabotant les scrutins dans une partie du pays, les groupes armés n'ont pas pour autant, gagné l'estime des centrafricains. Bien au contraire, pour avoir privé des milliers de personnes d'un droit sacré, celui du vote, ils ont achevé de faire comprendre au monde entier qu'ils sont en marge de l'Etat de droit et qu'il est de ce fait impossible de composer avec eux.

Dans la Nana-Mambéré,

précisément à Bouar, les groupes armés ont déclenché des tirs à l'arme lourde dès les premières heures de la journée du dimanche 27 décembre 2020. A Bambari, capitale de la Ouaka, ce fut le même scénario. A Bocaranga, le vote a eu lieu, mais au soir, les groupes armés sont arrivés et ont brûlé aussi bien les urnes, les isoaloirs que les résultats. Dans la Basse-Kotto, le vote a été empêché, etc.

Le vote est un acte sacré et personne n'a le droit de refuser aux citoyens, le droit de choisir par les urnes, leurs dirigeants. C'est ce qui explique que la Cour Constitutionnelle ait été amenée à proclamer les élections, sur la base des résultats, obtenus dans une partie du pays. Ceux qui ont empêché les élections dans le reste du pays, doivent en assumer l'entière responsabilité.

Albert Mbaya



ATELIER D'ÉVALUATION DE L'AUTORITÉ NATIONALE DES ELECTIONS



L'Autorité Nationale des Elections a organisé un atelier d'évaluation des scrutins groupés du dimanche 27 décembre 2020, les 20 et 21 janvier 2021, à l'hôtel Oubangui. Cette session a regroupé les Commissaires électoraux, les Chefs de Divisions, les Chefs de cellules ainsi que les présidents des démembrements de la région de l'Ombella-Mpoko. Les institutions nationales telles que la Cour Constitutionnelle, les départements de l'administration du Territoire, de la Défense ainsi que de la Sécurité Publique ; les partenaires techniques et financiers, notamment l'Union Européenne, la Minusca ainsi que le PNUD étaient également représentés.



Jusqu'aux élections groupées du 27 décembre 2020, l'Autorité Nationale des Elections a été amenée à travailler sous les feux des critiques des partis politiques et de la société civile. Des critiques motivées tantôt par des considérations purement politiques, mettant en relief des problèmes strictement liés aux prestations de l'institution, tantôt par des situations plutôt difficiles à démontrer. La persistance d'un tel climat perlé de contradictions étant de nature à impacter négativement l'image de l'institution, ses dirigeants ont pris la ferme résolution de procéder à son évaluation, afin de déterminer les éventuelles mesures qui s'imposent, au cas où les critiques formulées étaient fondées.

Dans ce contexte, l'analyse des opérations électorales du dimanche 27 décembre 2020 a servi de base pour poser le diagnostic des problèmes de fonctionnement de l'Autorité Nationale des Elections. Identifier les faiblesses, cerner les atouts, déterminer les opportunités et envisager avec efficacité les opérations électorales des seconds tours et des partielles de mars 2021, tel était le défi à relever.

La cérémonie de lancement des travaux de l'atelier d'évaluation des scrutins groupés du 27 décembre 2020, a été présidée par le ministre de l'Administration du territoire, Son Excellence Yangana Yahoté qui a déclaré à la presse que « cet atelier est arrivé à point nommé, pour permettre à l'Autorité Nationale des Elections, de faire le point de toutes les étapes qui ont été franchies, jusqu'à ce jour. Après les proclamations par la Cour Constitutionnelle des résultats du premier tour des élections présidentielles et législatives, il appartient dorénavant à l'Autorité Nationale des Elections, de continuer de travailler sur le reste du processus, de mesurer les pas qui ont été franchis, qu'est ce qui a été bien fait, qu'est ce qui n'a pas marché, qu'est ce qui reste à faire, comment faire pour que le reste du processus soit bien mené. »

Le Président de l'Autorité Nationale des Elections, Monsieur Mathias Barthelemy MOROUBA a pour sa part affirmé que « l'Autorité Nationale des Elections était consciente de la situation dans laquelle elle se trouvait, au moment d'organiser les scrutins groupés du 27 décembre 2020. C'est la raison pour laquelle, nous avons nous-mêmes pris l'initiative de nous évaluer, afin de voir les acquis de ces élections, ainsi que les faiblesses qui les ont marquées. Quels ont également été leurs points forts ? C'est tout cet ensemble que nous sommes venus évaluer en interne, avec nos démembrements, mais assistés de nos partenaires techniques et financiers. Cette approche nous permet de voir ce qui a été fait afin de nous donner une feuille de route bien balisée pour les élections futures.»



Les partenaires techniques et financiers, invités d'honneur à la session du 20 janvier 2020, ont saisi cette opportunité, pour saluer la collaboration avec l'Autorité Nationale des Elections, tout en mettant un accent particulier sur les questions de gouvernance des opérations électorales à venir. C'est le sens de la déclaration de la Représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement en République centrafricaine, Madame : « L'achèvement de cette étape critique du processus électoral, unanimement salué est le fruit d'un effort conjoint de la communauté internationale, avec une implication et un ferme engagement de la famille des Nations Unies, représentée par la Minusca, forte de son mandat politique et de la coordination de l'assistance électorale. Dans ce cadre, permettez-moi aussi de revenir sur le programme du PNUD dans le cadre de son mandat de renforcement des institutions démocratiques, à travers la bonne gouvernance et l'appui aux processus électoraux en RCA, mais aussi de par le monde. En RCA, le PNUD a formalisé son appui aux élections, à travers le Projet d'Appui au Processus Electoral, le PAPEC, signé avec le gouvernement, le 5 septembre 2019, dans le but d'accompagner l'A.N.E et les autres institutions engagées dans le processus, afin de mener à bien, tout le cycle électoral, incluant les élections présidentielles, législatives et locales.»

Le représentant de l'Union Européenne, Monsieur Eric Des Palliers a félicité l'organisation des élections du premier tour qui, selon ses propos, s'est déroulé dans des conditions extraordinairement difficiles. Il a également salué l'initiative de réunir autour de l'Autorité Nationale des Elections, l'ensemble des acteurs et partenaires du processus électoral. Un retour d'expérience qui, d'après ses propos, constitue une opportunité capitale pour tous les partenaires techniques et financiers, de mieux cibler l'appui qu'ils pourront offrir à l'A.N.E.

L'atelier d'évaluation des scrutins du 27 décembre 2020 a permis d'analyser quatre points essentiels, à savoir : (i) L'éducation civique, la sensibilisation, la communication, la formation et le Genre ; (ii) la cartographie, l'enregistrement des électeurs, la gestion des données, la réception et le traitement des dossiers de candidature ; (iii) La procédure d'achat et des commandes de matériels, la logistique primaire et secondaire, l'inventaire du matériel électoral ; (iiii) La distribution des cartes d'électeurs, le déroulement des scrutins, les opérations de vote, le problème de sécurité, les personnes déplacées et le vote par dérogation. Toutes ces thématiques, traitées dans les groupes de travail ont donné lieu à un rapport final qui a été présenté en plénière, à la fin des travaux.



L'ANE À L'ECOUTE

A L'ÉCOUTE DES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS ÉLECTORAL

La proclamation des résultats du premier tour des élections présidentielle et législatives par la Cour Constitutionnelle a été à l'origine de nombreuses réactions. Des critiques ont été émises aussi bien par les partis politiques que par les candidats indépendants, sur des circonstances variées à propos desquels le Président de l'Autorité Nationale des Elections a choisi de porter son attention. Et pour le faire, il a initié des rencontres avec les entités directement concernées, à savoir les leaders des partis politiques ainsi que les candidats et les candidates aux élections présidentielle et législatives de décembre 2020.

La série des audiences accordées par le Président de l'Autorité Nationale des Elections a commencé par celle des responsables des partis politiques de l'opposition. Le premier point sur le quel les leaders de l'opposition se sont appesantis a été celui des problèmes rencontrés lors des opérations de vote, dans de nombreuses localités de la République centrafricaine. Il a été signalé des comportements allant dans le sens de la violation des engagements de certains responsables de démembrements. Des cas de trafics d'influence ou de marchandage de services ont été soulignés avec insistance.

L'aspect le plus sensible abordé par les responsables des partis politiques de l'opposition a été la question de la sécurité, soulevée par le leader du Mouvement de Libération du Peuple centrafricain, le MLPC qui a parlé des garanties de sécurité, condition essentielle pouvant permettre à tous les candidats aux législatives de se déplacer pour battre campagne dans leurs circonscriptions électorales. Il a été rejoint sur cette préoccupation par Joseph Bendounga, Président du MDREC ainsi que l'ensemble de la délégation des leaders présents à cette rencontre.

Les cartes d'électeurs non distribuées ont fait partie des sujets sensibles évoqués à l'occasion de cette rencontre entre l'Autorité Nationale des Elections et les leaders de l'opposition. Pour calmer les inquiétudes à ce propos, la parole a été donnée à la Directrice du Centre de Traitement de données qui a donné les informations sur le travail actuellement abattu par ses services techniques, dans le but d'organiser la distribution des cartes qui n'ont pas jusque là été récupérées par leurs destinataires. Selon ses explications, des fiches de réclamation ont été confectionnées qui permettront de vérifier l'authenticité des réclamations au niveau de la base des données au CTD, avant de remettre les cartes à leurs propriétaires.

L'ANE À L'ECOUTE

Répondant aux préoccupations des responsables des partis politiques de l'opposition, le Président de l'Autorité Nationale des Elections, Monsieur MOROUBA Barthelemy Mathias est revenu sur deux points. Le premier a été celui des indécidatesses constatées chez certains responsables des démembrements de l'Autorité Nationale des Elections, lors des opérations du premier tour des élections groupées du dimanche 27 décembre 2020. Il a rassuré ses interlocuteurs sur la volonté de la nouvelle équipe de l'A.N.E, de travailler dans la discipline. Il a annoncé la prise de mesures correctives pour les cas qui ont été rapportés à l'A.N.E qui, après enquêtes, a trouvé des éléments qui ont confirmé les plaintes des partis politiques et des candidats.

Le dossier des représentants des partis politiques a été ensuite abordé. Le Président de l'Autorité Nationale des Elections a informé les responsables des partis politiques de l'opposition, sur les défaillances de la plupart des personnes qu'ils ont désignées pour les représenter dans les bureaux de vote et des centres de dépouillement. La plupart des ces représentants, pour n'avoir jamais été formés, n'ont pas été à la hauteur de la mission qui leur a été confiée. Nombreux sont ceux qui ont même quitté la salle, avant la fin des opérations de dépouillement, sans avoir reçu les procès verbaux qu'ils devaient signer et dont ils devaient recevoir les copies destinées à leurs organisations politiques. Sur ce point précis, le Président de l'Autorité Nationale des Elections a annoncé l'organisation d'une session de formation des formateurs des représentants des partis politiques.

Dans l'après-midi de cette même journée du 2021, le Président de l'Autorité Nationale des Elections, accompagné des membres de son cabinet a reçu les femmes candidates aux élections législatives. Les sujets abordés par celles-ci ont été les mêmes évoqués quelques heures plus tôt par les leaders de l'opposition.

Elles se sont plaintes des comportements de certains responsables des démembrements, pour leur indécidatesse, ont soulevé le problème de l'insécurité et ont souhaité que des solutions concrètes leur soient trouvées, afin de leur permettre de se rendre dans leurs circonscriptions en vue de battre campagne.



L'ANE À L'ECOUTE

La question de la sécurité des régions, en lien avec la présence des groupes armés, a finalement été au cœur de toutes les discussions. Pour y répondre, le Président de l'Autorité Nationale des Elections a déclaré aux leaders des partis politiques qu'il s'agit d'un chapitre qui dépend des actions directement menées par les plus hautes autorités du pays et que l'A.N.E qui s'occupe des élections, n'est que partie demanderesse de cette même sécurité.

Rebondissant sur la déclaration du Président de l'A.N.E, la vice-présidente, ainsi que le Rapporteur général ont fait remarquer que l'institution en charge des élections est tenue par des délais qui sont fixés par la loi. Partant, elle s'oblige à rester en alerte par rapport à ces délais. Cependant si des facteurs qui sont extérieurs à son champ d'activité, tels que les groupes armés viennent à créer des situations d'empêchement, alors, elle s'en remettrait aux autorités politiques qui seules, gèrent un tel dossier.

La rédaction

SECOND TOUR

L'ANE PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE POUR LE SECOND TOUR ET LES PARTIELLES DU 14 MARS 2021

Le mois de février 2021 n'a pas été un moment de repos pour les membres de l'Autorité Nationale des Elections. Sous le leadership du Président de cette institution Dr MOROUBA Mathias Barthélemy, les choses se précisent et se normalisent pour les échéances électorales à venir.

Aussitôt après la proclamation des résultats définitifs des élections législatives par la cour constitutionnelle le 1er février, déclarant 22 candidats élus au premier tour, 98 autres pour le second tour repartis dans 49 circonscriptions, 13 autres annulées pour rejoindre les circonscriptions où ces élections n'ont pas eu lieu, ce qui donne un total de 69 circonscriptions pour les partielles.

A cet effet, les commissaires électoraux et les cadres techniques en collaboration étroite avec les partenaires techniques et financiers, ayant pris la mesure de la chose, n'ont cessé de multiplier des actions pour la réussite des opérations électorales du 14 mars 2021.

Ainsi, la 1ère semaine du mois de février 2021 a été consacrée aux échanges avec les acteurs potentiels du processus, notamment : les candidats, les responsables de la société civile et les membres des démembrements présents à Bangui. Sur cette même lancée, la journée du mardi 15 février a été réservée à un atelier de présentation, et d'adoption du plan de communication de l'Autorité Nationale des Elections au complexe Galaxie à Bangui.

Toujours animée par un souci de mieux faire afin de corriger les défaillances du passé, l'Autorité Nationale des Elections a organisé du mercredi 17 au jeudi 18 février, une session de renforcement des capacités de ses formateurs nationaux à l'ENAM à Bangui. Ceux-ci auront la charge d'aller former les membres des démembrements sur l'ensemble du territoire, là où doivent se tenir les seconds tours et les partielles.



SECOND TOUR

Dans cette même dynamique, elle a procédé du vendredi 19 au samedi 20 février à la formation des représentants des partis politiques. Formation axée sur les cadres juridiques d'une élection, le rôle d'un représentant de candidat ou d'un parti politique dans un bureau de vote et comment remplir les procès verbaux.

Eu égard à tout ce qui précède et pour être véritablement au rendez vous du 14 mars, date retenue pour le second tour et les partielles des législatives, l'Autorité Nationale des Elections passe à la vitesse supérieure en planifiant le déploiement de son personnel sur le terrain. Mais bien avant cette phase, près de cent mille scellés et sept mille cinq cent (7500) isolements en plastiques commandés depuis Doubaï sont arrivés à Bangui le 20 février 2021.

Ces matériels commandés pour compléter le reste du stock, ont été réceptionnés à l'aéroport Bangui M'poko par la vice-Présidente de l'A.N.E, Madame Sabine N'DOUTE TANDOS qu'assistait le chef de division de la logistique de cette institution.

Ruben MONGONOU-NGOYA



ESPACE PARTENARIAT

LA CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION ÉLECTORALE AVEC L'APPUI DU PROJET PAPEC DU PNUD RCA

Pour le bon déroulement des élections groupées du 27 décembre 2020, le Gouvernement centrafricain a bénéficié du soutien du système des Nations Unies pour appuyer l'Autorité Nationale des Élections (ANE), l'organe de gestion des élections à travers un projet intitulé "Projet d'Appui au Processus électoral en République Centrafricaine" (PAPEC 2019-2022) du PNUD RCA. Ainsi, c'est dans la dynamique de la réussite d'élections inclusives, que le PNUD a lancé un processus de sélection des acteurs non étatiques de sensibilisation, à l'effet de la mobilisation citoyenne.

Ce processus a abouti à la sélection de 6 OSC, dont le Secours Psychologique en Santé, Education, Développement en Centrafrique dans la Mambéré-Kadéï et la Sangha-Mbaéré, l'Amour du prochain, dans l'OMBella-Mpoko, l'Association pour la Promotion de la Culture dans la Ouaka, l'Organisation des jeunes leaders pour le Développement dans la Nana-Mambéré et la Haute-Kotto, l'Observatoire Nationale des Elections dans les localités de Bangui, Lobaye, Ouham, Ouham-Mpéndé, Kémo, Nana-Gribizi et le Bamingui-Bangoron, et l'Association Nationale la main des sourds pour le travail et le développement de Centrafrique, travaillant à Bangui, Bimbo et Bégoua.

L'ONG Secours Psychologique en Santé, Education, Développement en Centrafrique (SPSED) a travaillé à la mobilisation des électeurs pour une participation massive, effective au double scrutin du 27 décembre 2020. Les activités de campagne de sensibilisation et d'éducation civique et électorale ont pu se dérouler dans les préfectures de la Sangha Mbaéré et de la Mambéré Kadéï.



ESPACE PARTENARIAT

L'OSC qui a séjourné dans les préfectures de la Sangha-Mbaéré et de la Mambéré-Kadéï, du 21 novembre au 5 décembre 2020 a dans un premier temps procédé à la sélection et à la formation de 10 éducateurs électoraux dont le rôle était d'informer et de sensibiliser les électeurs sur les enjeux du processus électoral, les étapes clés de ce processus et l'importance d'une participation citoyenne aux échéances électorales pour le développement socioéconomique du pays.

Pendant quinze jours, la mission conduite par Monsieur Didier Stanislas TCHENGBA, Coordonnateur National du SPSED Centrafrique a fait le tour de quatre villes à savoir : Nola, chef-lieu de la préfecture de la Sangha-Mbaéré, Berberati, Gamboula et Carnot dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï. La formation des éducateurs électoraux, la sensibilisation de masse et de proximité, les conférences-débats radiodiffusées et des caravanes ont constitué les principales activités de cette mission.

Les grandes opérations électorales telles que l'enrôlement des électeurs, la publication des listes provisoires et définitives des électeurs, le découpage électoral, le dépôt des candidatures, la publication des listes provisoires et définitives des candidats aux législatives et à la présidentielle étant achevées, le processus évoluait vers le double scrutin du 27 décembre 2020.

Reine Fabienne NDOTIGA



DISCOURS DE LANCEMENT DE CAMPAGNE POUR LES SECONDS TOURS ET LES PARTIELLES DES LÉGISLATIVES DU 14 MARS 2021

Centrafricaines, Centrafricains, chers compatriotes, le dimanche 27 décembre 2020, vous vous étiez massivement levés pour aller voter le Président de la République ainsi que les députés de la nouvelle Assemblée nationale. Les opérations de vote avaient pu se tenir sur une partie du territoire national, tandis que dans d'autres localités, elles ont été empêchées par les groupes armés, notamment la Coalition des Patriotes pour le Changement.

En dépit de ce climat de terreur qui vous a été imposé, vous avez malgré tout été nombreux à vous rendre aux urnes, ce qui a permis de voter le Président de la République. Au terme des scrutins groupés du 27 décembre 2020, 22 candidats aux élections législatives ont été déclarés élus dès le premier tour. En d'autres termes, il reste à ce jour 118 sièges à pourvoir, pour lesquelles les compétitions électorales sont déjà lancées, les uns étant engagés pour les seconds tours, tandis que les autres y vont pour des partielles, là où le vote n'a pas pu se tenir. Le 14 mars 2021, vous irez une fois de plus aux urnes, pour élire les députés afin de doter notre pays la République centrafricaine, d'une nouvelle Assemblée nationale.

Cependant, il est important que des précisions soient apportées sur le déroulement des opérations de campagnes, conformément au décret N°21.049 du 12 février 2021, portant convocation du corps électoral. Si les candidats aux élections partielles démarrent leurs campagnes à partir du 27 février 2021, c'est le 06 mars que ceux des seconds tours vont entamer les leurs. La date du 12 mars 2021 marquera la fin de toutes les campagnes, laissant les électeurs des localités concernées décider dans les bureaux de vote qui va les représenter à l'Assemblée nationale.

Chers compatriotes, l'Autorité Nationale des Elections, par ma voix, tient à vous féliciter, vous fils et filles de Centrafrique, pour votre engagement dans le processus électoral. La mobilisation dont vous avez fait montre le 27 décembre 2020, lors des premiers tours des élections groupées, est la preuve que vous avez compris l'importance et la nécessité d'avoir des institutions démocratiques, gage de la stabilité en vue de créer les conditions de la renaissance de notre pays, la République centrafricaine.



DISCOURS DE LANCEMENT DE CAMPAGNE POUR LES SECONDS TOURS ET LES PARTIELLES DES LÉGISLATIVES DU 14 MARS 2021

Je vous invite mes chers compatriotes, à vous mobiliser dans la paix, à garder le même élan, pour les seconds tours et les partielles des législatives, en vue de pourvoir les sièges manquant à la nouvelle Assemblée nationale de notre pays.

Quant à nous, Autorité Nationale des Elections, nous pouvons vous affirmer que des efforts particuliers ont été fournis, dans le but d'organiser ces scrutins de manière parfaite et dans la transparence. A cet effet, nous avons travaillé pour apporter des réponses susceptibles de permettre aussi bien aux candidats, aux partis politiques ainsi qu'à l'Autorité Nationale des Elections, d'avoir la même lecture de nos lois et règlements qui régissent les élections dans notre pays, de l'enrôlement des électeurs jusqu'au dépouillement des votes et la proclamation des résultats. C'est dans ce cadre que de nombreuses sessions de formation ont été organisées par l'Autorité Nationale des Elections, dans le but de renforcer les capacités des partis politiques et des candidats, dans leur mission de surveillance étroite des opérations de vote et de dépouillement.

Je puis vous affirmer qu'il y a au niveau de l'A.N.E et de ses démembrements, une forte volonté de réussir l'organisation de ces élections dans la transparence, afin de permettre à toutes les parties prenantes au processus électoral, de travailler dans la confiance et dans un esprit patriotique.

Je pense pour ma part que les élections qui vont avoir le lieu le 14 mars 2021, pour les seconds tours ainsi que les partielles, sont une occasion pour la République centrafricaine, de démontrer devant le monde entier qu'un grand pas pour la paix a été franchi. En élisant vos représentants pour la nouvelle Assemblée nationale, vous contribuez au retour définitif de la stabilité. Par la même occasion, vous créez les conditions susceptibles de permettre à notre pays, de repartir sur de nouvelles bases.

Les enjeux qui se profilent derrière les élections partielles et des seconds tours des législatives du 14 mars 2021 sont énormes pour tout un chacun, mais appellent de la part de chaque citoyen, candidat ou parti, un engagement franc. C'est le pays entier qui attend de ces scrutins, une nouvelle dynamique de reprise des activités économiques, sociales et culturelles.

DISCOURS DE LANCEMENT DE CAMPAGNE POUR LES SECONDS TOURS ET LES PARTIELLES DES LÉGISLATIVES DU 14 MARS 2021

Aux démembrements de l'Autorité Nationale des Elections, je voudrais rappeler l'exigence d'une très grande rigueur et la neutralité dans la gestion des opérations de vote et de dépouillement. C'est par un travail consciencieux, caractérisé par le remplissage méticuleux des imprimés prévus pour la couverture des opérations électorales que le Centre de Traitement des Données pourra avec aisance, procéder au traitement des informations qui lui seront transférées.

L'Autorité Nationale des Elections saisit cette opportunité, pour adresser ses vifs remerciements au gouvernement qui n'a ménagé aucun effort pour appuyer ses activités ; aux partenaires techniques et financiers, notamment la Minusca, le PNUD et l'Union Européenne à travers les projets qu'ils soutiennent en faveur du processus électoral. Il en est de même pour tous les pays amis qui accompagnent le processus électoral engagé en République centrafricaine.

Aux différents candidats, je lance un appel à l'apaisement. Il s'agit d'une compétition électorale, au terme de laquelle il y aura nécessairement des vainqueurs et des vaincus. Mais nous restons tous et toutes, les fils et les filles de Centrafrique, unis par notre histoire, par notre terre et par notre avenir commun.

Que Dieu bénisse la République centrafricaine !

Bonne chance à tous !

Je vous remercie.

Communiqué de presse

Sur initiative de l'Autorité Nationale des Elections (A.N.E.), le Président, Docteur MOROUBA Mathias Barthélemy, assisté des membres du bureau a reçu successivement les 10 et 11 février 2021, au siège de l'institution, les leaders des partis politiques, les candidats indépendants et les femmes candidates engagés dans le processus électoral. Au cours de ces rencontres, le Président de l'Autorité Nationale des Elections a échangé avec ses différents interlocuteurs, autour du déroulement des scrutins du 27 décembre 2020 et les perspectives des prochaines étapes du processus. Le but de ces séances étant de recueillir les critiques et les suggestions des acteurs politiques, suite au déroulement du premier tour des élections, afin de déterminer les mesures correctives à apporter pour une meilleure gestion des opérations de vote des seconds tours et des partielles des législatives.

L'essentiel des interventions venant de la part de tous ces acteurs politiques présents à ces rencontres, a concerné les questions relatives à (i) la prestation des responsables des démembrements de l'Autorité Nationale des Elections sur l'ensemble du territoire national durant les élections groupées du 27 décembre 2020 ; (ii) la sécurité, condition fondamentale pour la tenue effective des seconds tours et des partielles ainsi que la gestion des cartes d'électeurs encore non distribuées. Le nouveau calendrier des élections proposé par l'Autorité Nationale des Elections a également fait l'objet de nombreuses interrogations de la part des participants - leaders des partis politiques, candidats indépendants et femmes candidates - qui ont unanimement exprimé leurs inquiétudes, au regard de la situation sécuritaire qui prévaut encore sur le terrain.

Après avoir suivi les différentes interventions de ses interlocuteurs, le Président de l'Autorité Nationale des Elections a donné les réponses qui touchent aux opérations électorales, en les rassurant qu'après l'atelier d'évaluation des scrutins du 27 décembre 2020, organisé les 20 et 21 janvier 2020, l'institution en charge des élections s'est résolument engagée à apporter des réponses pratiques aux différents problèmes qui ont été recensés lors des élections groupées du 27 décembre 2020 prenant ainsi en compte les préoccupations soulevées.

Sur la question de sécurité, aussi bien les responsables de l'Autorité Nationale des Elections que leaders des partis politiques, candidats indépendants et femmes candidates, ont reconnu qu'il s'agit d'un domaine qui relève de la compétence de l'Etat et que les questions y relatives seront adressées aux autorités concernées.

Fait à Bangui, le 11 février 2021



Le Rapporteur Général
Porte-parole de l'A.N.E.

Théophile MOMOKOAMA



PRESIDENCE

VICE PRESIDENCE

RAPPORT EUR GENERAL

COMMISSION OPERATIONS ELECTORALES

N° 008 /ANE/P/VP/RG/COE/.21

DECISION

PORTANT RADIATION DE CERTAINS MEMBRES DE DEMEMBREMENTS DE L'AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS

LE PRESIDENT DE L'AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS

- Vu La Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu La Loi n° 19.0012 du 20 août 2019, portant Code électoral de la République Centrafricaine et ses modificatifs subséquents ;
- Vu La Loi n° 20.022 du 07 août 2020, portant composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale des Elections ;
- Vu Le Décret n° 16.0218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République ;
- Vu Le Décret n° 19.056 du 25 mars 2019, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu Le Décret n° 19.072 du 22 février 2019, portant nomination ou Confirmation des Membres du Gouvernement et ses modificatifs subséquents ;
- Vu Le Décret N° 20.357 du 16 octobre 2020, entérinant la désignation des Commissaires à l'Autorité Nationale des Elections ;
- Vu Le Décret N° 20.436 du 24 décembre 2020, entérinant la Décision du Comité de Sélection prolongeant le mandat de certains Commissaires à l'Autorité Nationale des Elections ;

Vu La Décision n° 0047/ANE/P/VP/RG/20 du 24 avril 2020, portant nomination des membres des démembrements de l'Autorité Nationale des Elections

SUR RAPPORT DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 09 FEVRIER 2021

DECIDE

Article 1^{er} : Les membres des démembrements de l'Autorité Nationale des Elections dont les noms suivent sont radiés de l'effectif de leurs démembrements.

Il s'agit de :

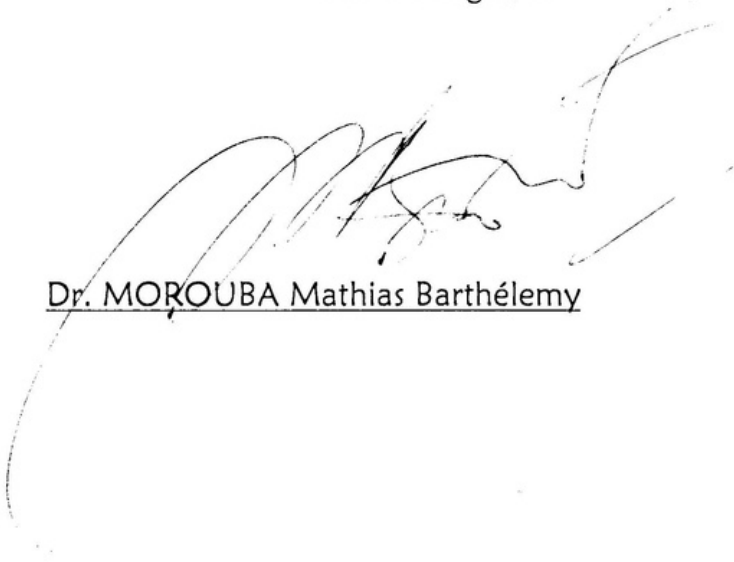
- VONGA-NDOROMO Serge : Membre de l'ASPE de Boda ;
- NIAGA Henri-Gervais : Membret de l'ASPE de Boganangone ;
- NAMKONA Edgard : Membrede l'ASPE de Bossangoa ;
- TABASSE Roger Francis Jean de Dieu : Membre de l'ASPE de
Paoua ;
- ADAMOU-OUSSINI Alexandre Marcelin : Membre de l'ASPE de Kouï ;
- NINGATOLOUM-MIKKO Malard Roger : Membre de l'ALE du 3^{ème}
Arrondissement de Bangui ;
- DEKOÏSSE Innocent : Membre de l'ALE du 4^{ème} Arrondissement de Bangui ;
- SANA Fulbert : Membrede l'ALE de Guiffa ;
- N'GBANOH Anatole Narcisse : Membre de l'ASPE de Zémio.
- KONDO Jean-Pierre : Membre de l'ASPE de Nola ;
- MAHAMAT Adoum Assad : Membre de l'ASPE d'Alindao ;
- FEIDANGARE Ferriol Hospice Cadot : Membre de l'ASPE de
Mongoumba
- BIGUINIGUIA Elysée : Membre de l'ALE de Cochio-Toulou
- DIMANCHE René : Membrede l'ASPE de Bamingui

Motifs :

- Affectation à d'autres fonctions ;
- Incompatibilité de fonctions ;
- Violation de serment ;
- Absences non justifiées ;
- Insubordination ;
- Décès.

Article 2: La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera diffusée partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le



Dr. MOROUBA Mathias Barthélemy